



FICHE D'INFORMATIONS LEGALES

La présente fiche est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller. Elle résume toutes les informations légales que le conseiller ou sa société doivent avoir communiquées au client dès le début de la relation. Elle est un complément à sa plaquette commerciale. Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

L'ENTREPRISE

SARL D6P Conseils & courtage – 11 place du champ de foire – 85140 LES ESSARTS

SIREN : 511237737 / NAF : 6622Z

STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Votre conseiller (ou intermédiaire) est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaire en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 09050166 (Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes :

CIF (Conseiller en Investissements Financiers) enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org ;

Courtier en opérations de banque et services de paiements

Intermédiaire en Assurance Type B

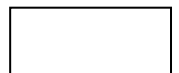
Les activités d'IAS et d'IOBSP sont placées sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution adresses courrier : 61 rue Taitbout, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>

Votre conseiller dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances.

Souscrites auprès de : COVEA RISCKS – 19-21 Allées de l'Europe- 92616 CLICHY Cedex –par police n°120 145 977 :

| ACTIVITES ASSUREES | MONTANT DE GARANTIE | |
|---|---------------------|-----------------------|
| | PAR SINISTRE | PAR ANNEE D'ASSURANCE |
| INTERMEDIAIRE ASSURANCE N° ORIAS 09050166 | 1 500 000 € | 2 000 000 € |
| CONSEIL EN INVESTISSEMENT FINANCIER | 1 000 000 € | 2 000 000 € |
| DEMARCHEUR FINANCIER | 500 000 € | 1 000 000 € |
| INTERMEDIAIRE EN OPERATIONS DE BANQUE | 500 000€ | 500 000€ |
| DEMARCHEUR BANCAIRE | 500 000 € | 1 000 000 € |

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANCOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr.



Paraphe



D6P Conseils & Courtage
11 place du champ de foire
85140 LES ESSARTS

N° SIRET 511 237 737 00016 – ORIAS N° 09 050166 – Identification TVA Intracommunautaire FR 73430077909 – ANACOFI N° E002541

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-12-1 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/2012)

Le présent document doit être remis par le conseiller à son client ou à tout client potentiel à l'appui de la fiche d'information légale (Ces informations doivent être également accessibles dans les lieux d'accueil de la clientèle et le cas échéant sur le site internet de l'entreprise).

MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : d6p conseils & courtage – 11 place du champ de foire 85140 LES ESSARTS

Par tel/ fax : 02 51 56 62 54 72

ou par mail d6p@d6p.fr

Indiquez s'il y a lieu, de chacun des niveaux de traitement des réclamations mis en place, notamment les coordonnées (adresse, numéro de téléphone non surtaxé...) de la ou des personne(s) ou de l'instance dédiée en charge du traitement des réclamations. Lorsque plusieurs intervenants sont impliqués dans le processus de fourniture du service, cette information est déclinée pour chaque catégorie de réclamations nécessitant un circuit de traitement distinct.

Le cas échéant indiquez les coordonnées du Médiateur de l'Entreprise et obligatoirement celles des Médiateurs de l'ANACOFI et de l'AMF :

*Adresse postale du Médiateur de l'Entreprise : Emmanuel Guibert
11 place du champ de foire
85140 LES ESSARTS*

*Adresse du Médiateur de l'Anacofi : Médiateur de l'Anacofi
92 rue d'Amsterdam
75009 Paris*

*Adresse du Médiateur de l'AMF :
Mme Marielle Cohen-Branche Médiateur de l'AMF
Autorité des marchés financiers
17, place de la Bourse
75 082 Paris cedex 02*

(Important : une procédure identique est prévue si le CIF est IAS et/ou IOBSP- cf.Parties IAS et IOBSP)

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées ;

Une charte de la médiation est disponible sur simple demande.

Paraphe

L'ENTREPRISE

SARL D6P CONSEILS & COURTAGE

SIREN : 511237737

SIEGE : 11 place du Champ de Foire- 85140 LES ESSARTS

AVERTISSEMENT

Vous avez émis le souhait d'obtenir une réponse d'un professionnel contrôlé exerçant une activité réglementée.

De la véracité et de l'exactitude de vos réponses au questionnaire dépendra la qualité de son travail.

Votre conseiller s'est engagé au respect de règles de bonne conduite incluant le secret professionnel et la protection de vos données personnelles.

Vous disposerez toujours d'un droit à modification ou à destruction des informations personnelles détenues par votre conseiller sauf pour celles nécessaires à l'exercice de sa profession, ou imposées par la loi.

Si vous ne souhaitez pas répondre à certaines questions, vous devez savoir que la mission ne pourra pas être dite personnalisée et que les process CIF agréés et contrôlés ne s'appliquent plus au professionnel.

Si, malgré tout, vous ne souhaitez pas répondre à ces questions, vous voudrez bien fournir à votre conseiller une lettre de refus de répondre, datée et signée, dans laquelle vous donnerez, toutes les informations que vous estimez nécessaires pour que votre conseiller puisse émettre un avis.

Vous reconnaissez avoir connaissance des tarifs de votre conseiller, de ses méthodes de travail et avoir en votre possession sa plaquette d'information légale **ANACOFI-CIF**.

Signature des clients

Lieu et date : à....., le/...../.....



Paraphe

PARTENAIRES COMPAGNIES ET FOURNISSEURS

| NOM | NATURE | TYPE D'ACCORD | MODE DE REMUNERATION |
|---------------------|------------|---------------|----------------------|
| CMO | BANQUE | DEMARCHAGE | COMMISSIONS |
| CIO | BANQUE | DEMARCHAGE | COMMISSIONS |
| BPAV | BANQUE | DEMARCHAGE | COMMISSIONS |
| CA | BANQUE | DEMARCHAGE | COMMISSIONS |
| CREDIT FONCIER | BANQUE | DEMARCHAGE | COMMISSIONS |
| CAISSE EPARGNE | BANQUE | DEMARCHAGE | COMMISSIONS |
| OLYMPIA | ASSURANCE | DEMARCHAGE | COMMISSIONS |
| LIFESIDE PATRIMOINE | ASSURANCE | DEMARCHAGE | COMMISSIONS |
| AGEAS | ASSURANCE | DEMARCHAGE | COMMISSIONS |
| ODDO | ASSURANCE | DEMARCHAGE | COMMISSIONS |
| INOCAP | FCPI | DEMARCHAGE | COMMISSIONS |
| CERENICIMO | IMMOBILIER | IMMOBILIER | COMMISSIONS |
| GFE | IMMOBILIER | IMMOBILIER | COMMISSIONS |
| MARINE PATRIMOINE | IMMOBILIER | IMMOBILIER | COMMISSIONS |
| INTER INVEST | GIRADIN | DEMARCHAGE | COMMISSIONS |
| ECOFIP | GIRARDIN | DEMARCHAGE | COMMISSIONS |
| DEBORY | ASSURANCE | DEMARCHAGE | COMMISSIONS |

- **Le nom des autres compagnies avec lesquelles nous avons un accord peut vous être communiqué sur simple demande.**

Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoute une fraction des frais de gestion qui est au maximum dex 1% de ceux-ci.

Le détail de la rémunération du conseiller par commissions, agissant en tant qu'intermédiaire, peut être obtenu par le client en s'adressant à la société qui autorise la commercialisation par le conseiller de ses produits. Le conseiller s'engage à assister le client dans l'obtention de ces informations.

Paraphe